

Initiative nationale pour le développement humain : Analyse et recommandations

Le rapport souligne que le concept INDH traduit un engagement politique au plus haut niveau dans la lutte contre la pauvreté rurale mais également contre l'exclusion urbaine et la précarité et que ce concept garde toute sa pertinence dans le contexte socio-économique actuel. La mise en œuvre de l'INDH constitue une première expérience d'approche ascendante, participative et inclusive associée à une démarche déconcentrée et décentralisée. Sa mise en œuvre a engendré une dynamique de participation importante au niveau territorial, un développement de l'ingénierie sociale et la dynamisation du secteur associatif. Un nombre important de projets a été réalisé lors de la première phase de l'INDH, avec une enveloppe financière mobilisée qui a dépassé les prévisions, grâce à l'effet de levier.

Le rapport pose la question du positionnement et de l'ancrage de l'INDH dans le champ des politiques publiques de développement humain et son appropriation par l'ensemble des acteurs et relève quelques insuffisances en liaison avec le fonctionnement des instances de gouvernance de l'INDH, la qualité de la participation, la convergence des politiques publiques en relation avec le développement humain et la planification pluriannuelle.

Recommandations du CESE

Bien que des mesures correctives aient été prises dans le cadre de la 2e phase de l'INDH, le CESE propose cinq recommandations :

1. Intégrer le concept de l'INDH dans une vision globale du développement humain et de renforcer sa convergence avec les autres politiques sociales sectorielles.
2. Institutionnaliser les organes de gouvernance centrale et renforcer le rôle de

l'Observatoire National du Développement Humain.

3. Consolider le processus participatif territorial et articuler les actions de l'INDH avec les Plans de développement communaux.
4. Veiller à la pérennité des projets en instaurant des contrats programmes pluriannuels entre l'Etat, les collectivités locales et

les associations partenaires pour la gestion des infrastructures et des programmes.

5. Promouvoir en liaison avec l'INDH des Grands Contrats au service du développement humain en s'inscrivant dans le référentiel de la Charte sociale proposée par le CESE.